



No de résolution  
ou annotation

5<sup>e</sup> séance  
28 mars 2023  
19 h

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 28 mars 2023 à la salle Le Visionnaire, 561, rue St-Patrick à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M. François Décary, M<sup>me</sup> Carolane Dubuc, M. David Nadeau, M. Sébastien Noël, M<sup>me</sup> Julie Paré, M<sup>me</sup> Johanne Patry, M<sup>me</sup> Nathalie Patry, M<sup>me</sup> Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M<sup>me</sup> Cindy Vachon.

Membre absent : M. Gilles Rousseau.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles, M<sup>me</sup> Karine Guay, directrice du Service des ressources financières et M. Patrick Touzin, directeur du Service des technologies d'information et de communication et du développement de la performance organisationnelle.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte. Les membres autorisent la participation à distance de M. David Nadeau.

#### 2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Le point suivant est ajouté :

9. Mandat d'achat regroupé pour des postes informatiques et moniteurs neufs

Il est proposé par Madame Johanne Patry :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot du directeur général
7. Calendrier de la formation générale des adultes 2023-2024
8. Réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – école St-Louis
9. Mandat d'achat regroupé pour des postes informatiques et moniteurs neufs
10. Autre sujet
11. Dépôt de documents
  - 11.1. Procès-verbal du comité de vérification
  - 11.2. Procès-verbal du comité d'investissement
  - 11.3. Projet PEVR 2023-2027

CA-2223-037



No de résolution  
ou annotation

CA-2223-038

12. Prochaine rencontre : 25 avril 2023
13. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**DE DISPENSER** le secrétaire général de lire le procès-verbal.

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 28 février 2023 tel que modifié, soit en substituant le mot « vice-président » à la suite du nom de M. Cédric Pinard par « président » lorsque requis.

**Adopté à l'unanimité**

Suivi au procès-verbal du 28 février 2023

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Calendrier de la formation générale des adultes 2023-2024

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP article 252).

Les jours suivants sont des jours de congés pour les personnes inscrites en formation générale des adultes :

1. le 1<sup>er</sup> juillet;
2. le premier lundi de septembre;
3. le deuxième lundi d'octobre;
4. les 24, 25 et 26 décembre;
5. les 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier;
6. le Vendredi saint et le lundi de Pâques;
7. le lundi qui précède le 25 mai;
8. le 24 juin.

La personne peut toutefois être appelée à participer à des stages liés aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

C'est un comité ad hoc constitué de trois représentants CSS et de trois représentants syndicaux qui a pour mandat d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le calendrier scolaire.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;



No de résolution  
ou annotation

CA-2223-039

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes, tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité**

8. Réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – école St-Louis

Le projet consiste à rénover la cour arrière et à remplacer le terrain de soccer en gazon par une surface synthétique. De plus, la préparation de projet d'embellissement de la cour d'école pour les maternelles sera effectuée.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 mars 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Jean-Claude Lizotte inc.;

Il est proposé par Monsieur François Décary :

**D'OCTROYER** le contrat de réfection d'une partie de la cour et construction d'un terrain de soccer synthétique – école St-Louis à Jean-Claude Lizotte inc. au montant de 954 122,63 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

9. Mandat d'achat regroupé pour des postes informatiques et moniteurs neufs

Le projet consiste à se joindre à un achat regroupé d'une durée de cinq ans du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de postes informatiques et de moniteurs neufs.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Appalaches aura besoin de renouveler ou d'ajouter des postes informatiques et moniteurs neufs au cours des prochaines années à un coût compétitif;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a préparé un mandat d'achat regroupé d'une durée de cinq ans;

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

**D'AUTORISER** le Centre de services scolaire des Appalaches à se joindre à un achat regroupé d'une durée de cinq ans du Centre d'acquisitions gouvernementales pour des postes informatiques et moniteurs neufs au montant estimé de 530 000 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur des ressources informatiques et à la performance organisationnelle à signer tout document à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

10. Autre sujet

Aucun autre sujet.

CA-2223-040

CA-2223-041



No de résolution  
ou annotation

CA-2223-042

11. Dépôt de documents

- 11.1 Procès-verbal du comité de vérification
- 11.2 Procès-verbal du comité d'investissement
- 11.3 Projet PEVR 2023-2027

12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 25 avril 2023 à 19 h.

13. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

**DE LEVER** la séance. Il est 19 h 30.

Le président

**Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire